

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le lundi 19 février 2018

Le Recteur de région académique
Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale

Service Division des
examens et concours

- Vu le décret 2017-791 du 05 mai 2017 créant le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Dossier suivi par
ROCHE Julien

- Vu l'arrêté du 05 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Téléphone
0590 478128
Poste :8596

Fax
0590 478155

Courriel
julien.roche@ac-guadeloupe.fr

Localisation
arc d'activités La Providence
ZAC de Dothemare

Adresse postale

arc d'activités La Providence
ZAC de Dothemare
B.P. 480
97183 Les Abymes
Cedex

ARRETE

ARTICLE 1 : Une session d'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire est ouverte au titre de la **SESSION 2018**.

ARTICLE 2 : Le registre des inscriptions est ouvert du **lundi 05 mars 2018 au lundi 26 mars 2018**.

ARTICLE 3 : La fiche d'inscription (2 pages) devra être téléchargée sur le site de l'académie www.ac-guadeloupe.fr

ARTICLE 4 : Les dossiers d'inscription, soigneusement complétés, seront retournés au **RECTORAT : Division des Examens et Concours – Bureau des concours – Parc d'activités La Providence – ZAC de Dothemare – BP 480 – 97183 Les Abymes cedex**

AU PLUS TARD LE LUNDI 26 MARS 2018

LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

AUCUN DOSSIER D'INSCRIPTION DEPOSE DANS LES BOITES AUX LETTRES DU RECTORAT OU POSTE HORS DELAI NE SERA ACCEPTE.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LE RECTEUR

Mostafa FOURAR

Pour le Recteur et par Délégation
Le Chef de la Division
des Examens et Concours

Jean-Pierre THERCSIET